RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE DOUVRES-LA-DÉLIVRANDE

dossier n° DP 014 228 25 00102

date de dépôt : **3 octobre 2025**

demandeur : **Monsieur Gilbert MARIE**

pour : **remplacement d'une haie en mauvaise état (plantée il y a 40 ans) par une clôture type claustras**

adresse terrain : **9 rue des Petites Haies 14440 DOUVRES-LA-DELIVRANDE**

Dossier suivi par :
Service Urbanisme Coeur de Nacre
Tel : 02 31 36 24 57 (uniquement le matin)

Le Maire
à
M. Gilbert MARIE
9 rue des Petites Haies
14440 DOUVRES LA DÉLIVRANDE

Objet : Rejet tacite de la demande d'autorisation pour défaut du dépôt des pièces manquantes au dossier dans le délai imparti

Monsieur,

Par courrier en date du 22/10/25, je vous informais que votre demande de déclaration préalable était incomplète et vous indiquais les pièces manquantes à me fournir.

Ces pièces n'ayant pas été déposées en Mairie dans le délai de 3 mois à compter de la réception de la lettre susvisée, votre demande a donc été rejetée automatiquement en application de l'article R 423-39 du code de l'urbanisme.

Si vous souhaitez poursuivre votre projet, il vous appartient de déposer une nouvelle demande en vous assurant que le dossier contient l'ensemble des pièces exigées.

Je vous prie de croire, Monsieur, en l'assurance de ma considération distinguée.

Fait à DOUVRES-LA-DÉLIVRANDE, le 02 février 2026

Le Maire,

MAIRIE DE DOUVRES-LA-DELIVRANDE (Calvados)